

RÉVISION N°2
Approbation - 2019

ALBIGNY-SUR-SAÔNE

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Hameau de la Montagne.....	p.4
PIP A2 - Centre bourg.....	p.6
PIP A3 - Marina "Port des Monts d'Or".....	p.8

Périmètre d'intérêt patrimonial

Hameau de la Montagne

Identification

Localisation : Montées du Chanoine Rouillet et du Vieux Château, rue des Maraîchers, et chemin des Chasseurs

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le hameau de la Montagne marque l'entrée dans le bourg d'Albigny-sur-Saône par le nord-est. Son amorce au nord (hors périmètre d'intérêt patrimonial) est très lâche et implanté en retrait des voies, ce qui lui donne, par sa morphologie, un véritable rôle de repère urbain annonçant le cœur de la commune.
- Le hameau de la Montagne est de dimension réduite, situé au-dessus du château.
- Il est couvert par un périmètre de protection de monuments historiques (Château situé montée du Vieux Château et la salle à manger d'une maison bourgeoise située rue Etienne Richerand).

CARACTERISTIQUES :

- Le hameau se développe le long d'une rue principale, la montée du Chanoine Rouillet, en forte pente et quelques perpendiculaires (montée du Vieux-Château, chemin des Chasseurs et rue des Maraîchers) ;
- Au sud de l'ensemble et à l'est de la montée du Chanoine Rouillet, le front bâti est continu et très dense. Il s'implante en front de rue, à l'alignement. Le bâti est plutôt étroit (à deux travées verticales en moyenne). Cette trame verticale est directement liée au parcellaire historique.

- Au nord et à l'ouest de la montée du Chanoine Rouillet, l'implantation plus lâche, aérée par des jardins, le bâti s'implante en front mais perpendiculairement à la rue.

- Sur l'ensemble, l'épannelage est régulier, il varie peu. Les bâtiments comptent un étage parfois deux. Les toitures sont à deux pans et évitent les pignons sur rue le long de l'axe principal, la montée du Chanoine Rouillet.

- Les teintes des enduits sont claires ; Les façades sont animées par des appuis de baies de pierre en légère saillie. Certaines maisons sont dotées de volets bois extérieurs.

- La forte homogénéité de l'ensemble réside, également, dans la présence de murs de pierres, d'enceinte ou de clôture parfois de soutènement qui lient les constructions entre elles, sur les portions au bâti moins denses. Ils sont construits en maçonnerie de pierres dorées, pour la plupart laissées apparentes.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Identification

Localisation : Autour de la place de Verdun, rue Germain et avenue Gabriel Péri

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le centre bourg d'Albigny-sur-Saône correspond à la centralité d'origine de la commune.
- Il rythme et marque la traversée nord-sud de la commune, sur l'avenue Gabriel Péri.
- Le hameau est couvert par un périmètre de protection de Monuments Historiques (Château situé montée du Vieux Château et la salle à manger d'une maison bourgeoise située rue Etienne Richerand).
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) contient des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H. Leur présence rehausse la qualité architecturale de l'ensemble.

CARACTERISTIQUES :

- C'est un ensemble urbain constitué, cohérent et très dense, développé en étoile autour de l'église et des places Pierre Borel et du Docteur Alain. Il s'étend sur la montée du Chanoine Rouillet et sur les rues Germain, Jean Chirat et Etienne Richerand et l'avenue Gabriel Péri.
- Le bâti est continu, implanté en front de rue, à l'alignement. La continuité est tenue à la fois par les bâtiments mais également par les murs de clôtures (maçonnerie de pierres hourdées) des cours et jardins.
- L'homogénéité de l'ensemble est due à la cohérence

des morphologies et des gabarits des constructions. L'épannelage varie peu, il oscille entre un étage et deux étages (les constructions à trois étages sont très rares). A noter une régularité très marquée et une ligne de rive continue sur la partie nord-ouest de la rue Germain. L'épannelage est rythmé par le parcellaire étroit (deux à trois travées verticales) et l'installation des maisons dans la pente, ce qui, malgré sa relative régularité, donne une ligne de ciel en créneaux sur le reste de l'ensemble. Les toitures sont à deux pans de tuiles et évitent les pignons sur rue. Les rues sont ainsi soulignées par les lignes de rive.

- Les teintes des enduits sont claires. Les façades sont animées par des appuis de baies de pierre en légère saillie. Certaines maisons sont dotées de volets bois extérieurs.
- Les arrières de parcelles non bâtis permettent de ménager des cœurs verts et, avec les arbres d'alignement de valoriser le végétal au sein d'un ensemble plutôt urbain. Ils permettent également des vues vers l'ouest, sur la rive gauche de la Saône.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant les caractéristiques décrites auparavant :**

- **En cas de constructions neuves :**

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Identification

Adresse : 9 avenue Henri Barbusse

Typologie : Tissu de collectifs discontinus

Valeur : Mémoirelle, urbaine, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le port de plaisance d'Albigny-sur-Saône est composé de trois immeubles collectifs implantés en bord de Saône, presque les « pieds dans l'eau ».
- Cet ensemble a été construit au milieu des années 60 par Michel Marin dans une partie de l'île de la Condamine.
- Il s'agit d'une architecture exemplaire d'une époque, d'une pensée moderne des années 60, unique dans l'agglomération lyonnaise.
- C'est un ensemble atypique dans l'agglomération, possédant un rapport fort à l'identité fluviale.

CARACTERISTIQUES :

- Cette « marina » a été conçue de manière à ce qu'elle entretienne un rapport très étroit avec le paysage.
- La Saône pénètre dans l'ensemble par un bassin de plaisance implanté au cœur des bâtiments ; Elle vient s'enrouler autour d'une piscine, positionnée en bordure de la Saône.
- L'ensemble comporte trois immeubles de logements d'architecture en béton inspirée du style moderne. Ils sont de faible hauteur, comportant uniquement trois étages, couronnés d'une toiture-terrasse inaccessible. Ils sont implantés perpendiculairement à la rivière et de manière très espacée les uns des autres dans le but de ménager des

vues sur la Saône pour chaque logement. Un volume de plus petites dimensions (un étage) vient s'accoler à chaque immeuble.

- D'un style très épuré, les volumes bâtis sont parallélépipédiques, sobres et élégants, posés sur un réseau de pilotis. Ce réseau donne la trame verticale de composition des façades rythmées notamment par les herse séparatives en béton des balcons filant. Cette première trame, donnée par le gros œuvre, est doublée par une trame de structure métallique légère intégrant des stores de toile, pensés dès la conception du bâtiment par souci d'uniformité. A noter sur certains logements, la transformation de ces balcons en loggias, ce qui révèle une forte appropriation des lieux par les résidents.

- Les abords des immeubles, les espaces laissés libres sont végétalisés par des arbres et des plates-bandes de pelouses ; Des voies enrobées et des parkings permettent de desservir chaque bâtiment.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments. Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Elle préserve le rapport au grand paysage en respectant le principe de composition du plan masse initial. Les constructions ainsi que les extensions de l'ensemble bâti existant s'implantent selon les mêmes principes que les bâtiments existants avec l'objectif de préserver les vues et être en harmonie avec la volonté de l'époque.

L'ensemble s'articule autour du bassin de plaisance, de la piscine.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les espaces communs laissés libres doivent être végétalisés soit par plates-bandes soit par des arbres.